

Compte rendu de la séance du 28 mars 2019

Présents : HAMM Ernest, WANNENMACHER Sylvie, ENGELMANN Pascal, GEORGES Michel, MAHDADI Jordan (à partir de la délibération n°2019_03_04), MOTSCH Grégory, MULLER Martine

Absents et excusés :

Procurations : WANNENMACHER Daniel par GEORGES Michel

Secrétaire de la séance: MULLER Martine

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance,
- Budget Principal : Approbation du compte administratif 2018,
- Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2018,
- Budget principal : Vote du budget primitif 2019,
- Subventions communales,
- Subvention à l'association AMICA Périscolaire,
- Adhésions de la commune,
- Vote des taux des taxes directes locales,
- Syndicat des eaux de Wintersbourg : adhésion de la commune de TROISFONTAINES,
- Syndicat des eaux de Wintersbourg : contrôle des poteaux d'incendie,
- Modification des commissions communales,
- Révision annuelle du règlement de location de la salle d'activités,
- Mise en vente du tableau interactif de l'école,
- Baux ruraux : champs 50 sous,
- Décisions du Maire,
- Divers - informations.

Le Maire ouvre la séance à 18h50 et annonce le décès d'un collègue Michel WIMMANN, Maire de Haselbourg, à l'âge de 69 ans. Il invite à observer un moment de silence en sa mémoire et une pensée à sa famille.

Il annonce l'ajout d'une délibération : le changement des numéros de voirie dans les rues de la Gare, Principale et du Beau Soleil. Les Conseillers déclarent à l'unanimité leur accord.

Délibérations du conseil:

Délibération n° 2019 03 01 : Changement des numéros de voirie dans les rues de la Gare, Principale et du Beau Soleil

Suite au dépôt des permis de construire des nouveaux propriétaires de l'AFUA, l'implantation d'une maison rue de la Gare nécessite le changement des numéros de voirie dans les rues de la Gare, Principale et du Beau Soleil. Le Maire présente un plan des nouveaux numéros de voirie.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le projet présenté par le Maire.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2019 03 02 : Budget Principal : Approbation du compte administratif 2018

Le Maire quitte la salle et laisse la présidence à la Première Adjointe.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvie WANNENMACHER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	180 409.68	215 001.74	1 183 564.74	380 028.83	1 363 974.42	595 030.57
TOTAUX	180 409.68	215 001.74	1 183 564.74	380 028.83	1 363 974.42	595 030.57
Résultat de clôture		72 022.39	330 434.74		258 412.35	
				Restes à réaliser	111 555.12	
				Besoin/excédent de financement Total	258 412.35	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		72 022.39

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

72 022.39	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré à BERLING, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 5 Contre : 1 Abstentions : 0

Délibération n° 2019 04 03 : Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2018 de la commune transmis par le receveur municipal. Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget Principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	380 028.83	215 001.74	595 030.57
Dépenses	1 183 564.74	180 409.68	1 363 974.42
Résultat propre de l'exercice	- 803 535.91	34 592.06	- 768 943.85
Report de l'exercice 2017	473 101.17	37 430.33	510 531.50
Résultat de clôture 2018	- 330 434.74	72 022.39	- 258 412.35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 de la commune établi par Mr le receveur municipal.

Pour : 6 Contre : 1 Abstentions : 0

Le Conseiller Jordan MAHDADI entre en séance à 19h15.

Délibération n° 2019 03 04 : Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 tel qu'il est présenté par le maire et qui s'élève à :

- Dépenses et recettes d'investissements :	882 022.39 euros
- Dépenses et recettes de fonctionnement :	300 410.00 euros

Pour : 6 Contre : 2 Abstentions : 0

Délibération n° 2019 03 05 : Subventions communales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association française des sclérosés en plaques : 50 €
Fondation Patrimoine : 50 €
Club Vosgien : 50 €
Donneurs de sang de Metting : 50 €
Foyer Sport et Culture : 300 €
Société d'arboriculteurs de Phalsbourg et environ : 100€
Soit un total de 600 €

Pour : 7 Contre : 1 Abstentions : 0

Délibération n° 2019 03 06 : Subvention à l'association AMICA Péricolaire

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la réunion de bilan du périscolaire avec Messieurs les maires des communes concernées, la subvention à prévoir dans les budgets est de 6000,00 € par commune pour l'association AMICA périscolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer cette subvention.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2019 03 07 : Adhésions de la Commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, décide des adhésions suivantes et du paiement des cotisations y afférentes :

- Association des Maires Ruraux de Moselle
- Fondation du patrimoine
- Amicale des Adjointes du canton de Phalsbourg
- Association des Maires de l'Arrondissement de Sarrebourg
- Amicale des Maires du Canton de Phalsbourg
- Association des Maires de France
- Moselle Agence TECHnique

Pour : 7 Contre : 1 Abstentions : 0

Délibération n° 2019 03 08 : Vote des taux des taxes directes locales

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 adressé par les services préfectoraux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux par rapport à ceux de l'année précédente, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.57%
- Taxe foncier bâti : 8.95%
- Taxe foncier non bâti : 39.62%

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2019 03 09 : Syndicat des eaux de Wintersbourg : adhésion de la commune de TROISFONTAINES

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 5214-1 et suivants
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 16 décembre 1959 portant constitution par transformation de l'ancienne Commission Syndicale d'Adduction d'Eau de Wintersbourg, d'un Syndicat de Communes dénommé « Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg »,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 1^{er} février 1973 autorisant l'élargissement des attributions du Syndicat des Eaux de Wintersbourg, à la gestion intégrale de l'ensemble du réseau, ainsi que l'étude de modernisation et de rénovation du réseau,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 20 octobre 1997 autorisant l'adhésion des communes de Hangviller, Vilsberg et Zilling,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 13 mai 2002 adoptant les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 19 juin 2006 autorisant l'adhésion de la commune de Vesheim,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 11 septembre 2008 autorisant la transformation du Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg en syndicat à la carte,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 8 mars 2012 autorisant l'adhésion de la commune de Lixheim,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 10 octobre 2013 autorisant l'adhésion des communes de Henridorff et Metting,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 5 août 2016 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg : compétence 3 : SPANC.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Troisfontaines en date du 17 décembre 2018,

Monsieur le Maire rappelle que la modification des statuts doit être notifiée aux 31 communes membres, et que la modification du périmètre du Syndicat des Eaux de Wintersbourg sera prise par arrêté inter préfectoral (Moselle et Bas-Rhin) si plus des deux tiers des Conseils Municipaux délibèrent favorablement.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'adhésion de commune de Troisfontaines au Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

Pour : 7 Contre : 1 Abstentions : 0

Délibération n° 2019 03 10 : Syndicat des eaux de Wintersbourg : contrôle des poteaux d'incendie

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, les Services Départementaux d'Incendie et Secours n'assure plus le contrôle périodique des poteaux d'incendie conformément aux nouveaux Règlements Départementaux de Défense Extérieur contre l'Incendie.

Considérant que le Syndicat des Eaux de Wintersbourg propose d'assurer le contrôle des poteaux d'incendie conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 23 mars 2019 moyennant un rémunération fixée à 22,- € HT par poteau contrôlé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De confier le contrôle des poteaux d'incendie de la Commune au Syndicat des Eaux de Wintersbourg,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat des Eaux de Wintersbourg,
- De prendre en charge la rémunération du Syndicat des Eaux de Wintersbourg à hauteur de 22.00 € HT (au taux de TVA en vigueur) par poteaux incendie et par contrôle. Cette rémunération n'inclus évidemment pas les éventuelles autres prestations comme le remplacement et les fournitures de pièces, l'ajout ou la suppression de poteaux incendie... Ces prestations feront l'objet d'un devis soumis à Monsieur le Maire si besoin.

- Le contrôle d'un point d'incendie, comprendra :
 - * débit (en m³/h) sous 1 bar,
 - * pression dynamique,
 - * débit sous un bar de pression
 - * débit maximum (qui pour des raisons techniques peut être limité au double du débit + 1 m³/h)
 - * pression statique
 - * pression au débit requis
- Chaque point d'eau devra être contrôlé une fois tous les 3 ans.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2019 03 11 : Modification des commissions communales

Suite à la démission du Conseiller Municipal Alexandre BREHM;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, à l'élection des membres des différentes commissions communales ;

Décidant à l'unanimité de procéder au vote à mains levées ;

Après vote, les commissions ont été modifiées comme suit et ont été proclamés les membres ci-après :

Commission d'appels d'offres

Membre titulaire : Pascal ENGELMANN

Commission Communale des Impôts Directs :

1ère Adjointe au Maire : Sylvie WANNENMACHER

Commission au conseil d'école :

Sylvie WANNENMACHER

Commission Technique :

Aire de jeux : Pascal ENGELMANN

Commission Travaux :

Etude avant projet : Sylvie WANNENMACHER

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : Révision annuelle du règlement de location de la salle d'activités

Après discussion, les Conseillers décident de reporter cette délibération à une réunion ultérieure, les responsables devant se réunir pour voir ensemble les éventuelles modifications à apporter.

Délibération n° 2019 03 12 : Mise en vente du tableau interactif de l'école

Le Maire propose de mettre en vente le tableau interactif de l'école qui n'est plus utilisé. Il rappelle le prix d'achat : 817€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de vendre le tableau au prix de 400€

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 1

Le Conseiller Pascal ENGELMANN quitte la séance pour raison professionnelle à 20h15 et donne procuration à Sylvie WANNENMACHER pour la suite des votes.

Délibération n° 2019 03 13 : Baux ruraux : Champs 50 sous

L'exploitation du champs 50 sous pour l'année 2019 est accordé à GAEC LENTZ.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 1

Décisions du Maire

Le Maire annonce la vente de trois nouveaux terrains de l'AFUA, ce qui fait quatre au total.

Le Maire souhaite communiquer ces quelques mots suite à la démission du Conseiller Municipal Alexandre BREHM :

« Alexandre a quitté notre équipe. Pourtant il avait bien participé aux différents travaux, aux préparations des diverses manifestations et était régulièrement présent avec son épouse. Il a préféré suivre les commentaires de la politique du village sur les réseaux sociaux que de travailler ensemble afin de construire un bel avenir pour notre commune. Dommage pour lui d'avoir choisi la communication par Internet plutôt que celle de la parole que je lui ai souvent proposée. Il avait l'occasion pendant les réunions de travail de s'exprimer dans nos discussions constructives.

Un administré meneur avec un esprit de haine et de critiques, suivi par quelques personnes radicalisées, ont réussi à entraîner les démissionnaires dans leur démarche. Ces quelques personnes suivies par un candidat au poste de maire essaient d'influencer l'opinion des villageois par de la propagande injuste et mal fondée. Ils veulent les impressionner en essayant de déstabiliser le conseil municipal, en faisant des calculs savants de notre budget qui sont faux et des courriers soit disant « d'alerte sur la dangerosité dans la gestion de notre commune »

Pour cette raison j'aimerais informer la population que nous n'avons pas de problème pour gérer correctement les budgets de notre commune. »

Divers:

- Réunion publique du jeudi 11 avril 2019 : participation citoyenne et formation secourisme
- Vide grenier : il n'a pas été trouvé de date avec l'association Foyer Sport et Culture pour cette année.
- Compte-rendu conseil des écoles par Martine MULLER ;
La fête des écoles aura lieu vendredi 28 juin 2019 à Berling
- Plantation de haies champêtres : rendez-vous lundi 1er avril à 15h avec un paysagiste du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Aménagement du bassin de rétention de l'AFUA
- Fin des travaux école-salle-mairie : réunion prévue le jeudi 4 avril 2019 avec le Maître d'Œuvre
- Anniversaires : remerciements
- Elections européennes : 26 mai 2019, un tableau sera transmis aux conseillers afin qu'ils puissent s'inscrire pour les tours de garde.

La séance est levée à 20h50.

Compte-rendu établi par Martine MULLER, Conseillère Municipale.
Berling, le 5 avril 2019.

